**République Islamique de Mauritanie**

**Ministère de l’Environnement et du Développement Durable**

**-----------**

**DIRECTION CLIMAT ET ECONOMIE VERTE**

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR FAIRE AVANCER LE PROCESSUS DU PLAN NATIONAL D’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE****RECRUTEMENT d’UN CONSULTANT NATIONAL POUR examiner et évaluer les options d’adaptation au moyen d’une analyse coûts-avantages.** |

***Résumé de la consultance****:*

*Dans le cadre de la préparation de son processus National d’adaptation aux changements climatiques, le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) recherche un (1) Expert National pour l’évaluation des options d’adaptation sur la base d’une analyse couts-avantages. La consultation comporte deux livrables, à savoir : (i) Adapter le système d'analyse coûts-avantages (CBA) existant au contexte mauritanien et l’utiliser pour examiner et réviser les options d'adaptation, et (ii) Définir des critères nationaux pour hiérarchiser la mise en œuvre des options d'adaptation.*

1. **Contexte**

Sur le plan environnemental, la Mauritanie, à l’instar des pays du Sahel, les manifestations du changement climatique sont notamment portées par une succession de graves sécheresses depuis le début des années 70, une augmentation générale de la température, une forte pression humaine exercée sur les ressources naturelles et partant une dégradation généralisée des écosystèmes.

Selon le rapport de la quatrième communication nationale sur le changement climatique (CCPNCC/MEDD, juillet 2019), les changements climatiques sont caractérisés par (i) des inondations, (ii) des tempêtes, (ii) des sécheresses-canicules, (iii) la réduction du volume des eaux de surface et la baisse du niveau piézométrique des eaux souterraines, (iv) le raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative et l’exposition accrue des plantes au stress hydrique, (vi) la faible croissance de la biomasse végétale, (vii) la réduction des potentialités productives des écosystèmes, (viii) la diminution des terres arables due à leur dégradation, et (ix) l’érosion côtière.

Ainsi, tous les secteurs de la vie économique sont affectés par le changement climatique à l’origine d’importants impacts négatifs. Toutefois, ces impacts restent encore faiblement documentés pour évaluer les coûts socio-économiques et écologiques qui en résulteraient.

En effet, les impacts des changements climatiques sont appréciés selon des jugements d’experts basés, soit sur l’observation in situ, soit sur l’exploitation des données générales fournies par le Groupe international des experts du climat (GIEC).

En réponse à la situation décrite précédemment, la Mauritanie met en œuvre plusieurs programmes et politiques d’adaptation, qui malheureusement sont pour le court terme. De plus, l’intégration pas systématique du changement climatique dans les politiques sectorielles constitue un défi majeur à relever. Par ailleurs, la capacité du Gouvernement à institutionnaliser l’adaptation au changement climatique reste difficile, malgré l’existence d’un cadre politique et institutionnel visant à traiter les questions d’environnement, de développement durable et de changement climatique.

Les principales raisons en sont les suivantes : i) un accès limité aux connaissances pouvant servir à éclairer les processus de planification résilients au climat ; ii) une capacité technique limitée pour mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans favorisant l'adaptation au changement climatique ; iii) la capacité de coordination intersectorielle limitée et le manque d’une stratégie de financement de l’adaptation au changement climatique.

C’est dans ce cadre que le pays avec l’appui du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (ONU Environnement) a obtenu un financement du programme de préparation et de soutien du Fonds Vert Climat (FVC) pour une durée de 36 mois, afin d’appuyer les stratégies nationales d’adaptation aux changements climatiques pour améliorer la résilience des communautés vulnérables.

Ce projet intitulé, *<<Renforcement des capacités pour faire avancer le processus du plan national d’adaptation au changement climatique (GCF-NAP READINESS)>>* vise deux objectifs principaux, à savoir :

1. Réduire la vulnérabilité aux incidences du changement climatique en renforçant la capacité d’adaptation et la résilience et ;
2. Intégrer l’adaptation de manière cohérente dans les politiques, programmes et les travaux pertinents, en cours et nouveaux, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu’il convient.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable recherche un (1) *expert national, avec l’appui d’un consultant international, pour (i) adapter le système d'analyse coûts-avantages (CBA) existant au contexte mauritanien et l’utiliser pour examiner et réviser les options d'adaptation, et (ii) définir des critères nationaux pour hiérarchiser la mise en œuvre des options d'adaptation.*

1. **Objectifs de la consultation**

***L’objectif global*** de la mission consiste appuyer l’Unité de Gestion du Projet dans le processus de formulation du plan national d’adaptation au changement climatique**.**

***L’objectif spécifique*** des prestations requises, consiste à évaluer les options d’adaptation au moyen d’une analyse coûts-avantages.

1. **Missions du consultant**

L’expert en rapport direct avec l’Unité de Gestion du Projet, devra réaliser les activités couvertes par les présents termes de référence pour une durée de 135 jours ouvrés selon les règles de l’art, normes et standards professionnels les plus élevés et dans le respect des délais.

Pour ce faire, l’expert devra :

* ***(i)*** Prendre connaissance et exploiter les documents nationaux en rapport avec la mission à réaliser et se faire guider notamment par le rapport portant directives techniques pour le processus des plans nationaux d’adaptation établi par le groupe des experts PMA.
* ***(ii)*** Rencontrer les départements ministériels concernés, les partenaires techniques et financiers, les autorités locales, la société civile active dans le domaine du changement climatique et le secteur privé (patronat mauritanien) ainsi que toutes personnes ressources pour approfondir les données tirées de l’exploitation de la documentation et la connaissance du contexte de leur mission.

Les missions sus mentionnées sont déclinées ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Produit** | **Tâches** | **Livrables** |
| Les options d’adaptation examinées et évaluées au moyen d’une analyse coûts-avantages. | Adapter le système d'analyse coûts-avantages (CBA) existant au contexte mauritanien. Utiliser le système CBA pour réviser les options d'adaptation dans le PANA et le NDC en tenant compte de la perspective à long terme ainsi que des coûts et avantages économiques, éco systémiques et sociaux des impacts non intentionnels des interventions d'adaptation. | Rapport d’analyse coûts-avantages |
| Définir des critères nationaux pour hiérarchiser la mise en œuvre des options d'adaptation en fonction : i) des besoins de développement ; ii) vulnérabilité au changement climatique ; iii) les risques climatiques ; iv) plans existants ; et v) évaluation des biens et services éco systémiques. | Critères nationaux |

***NB :*** *Le consultant travaillera avec un expert international qui sera mobilisé par l’ONU Environnement.*

1. **Rapports**

En plus de tâches susmentionnées, le consultant doit préparer et soumettre, dans les 10 jours qui suivront la signature du contrat, à l’équipe de coordination du projet, un rapport de démarrage comprenant : i) la méthodologie et ii) le plan de travail détaillé pour le livrable listé ci-haut.

Tous les rapports seront validés à deux (2) niveaux : i) par les groupes de travail techniques du processus NAP et ii) par les l’ensemble des parties prenantes élargies.

Les livrables finaux seront les rapports qui prennent en compte les observations/suggestions formulées pour leur finalisation au terme d’un atelier de validation. L’organisation des ateliers sera de la responsabilité de l’unité de coordination du projet.

Tous les rapports seront rédigés en français et soumis à la coordination du projet en 5 copies papier et une version électronique Word.

1. **Profil et qualification de l’expert**

L’expert doit avoir :

* Un diplôme d’études supérieures de niveau Bac+5 au minimum en sciences économiques, finances ou tout autre domaine équivalent ;
* Un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine de l’économie environnementale ou l’économie de l’adaptation au changement climatique, ou tout autre domaine pertinent ;
* Expérience de l'analyse coûts-avantages des mesures environnementales ou de changement climatique ;
* Une connaissance technique des implications du changement climatique sur le développement, les finances, l'environnement et d'autres domaines pertinents ;
* Des connaissances sur principales stratégies, programmes et projets en rapport avec le changement climatique et les objectifs de développement durable (ODD) ;
* Des connaissances des questions liées au changement climatique, à l'échelle internationale et régionale ;
* Une connaissance des principaux acteurs engagés dans le changement climatique et des initiatives d'adaptation passées et en cours en Mauritanie ;
* Une expérience dans l’organisation et animations d’ateliers et de communication des concepts et des principes scientifiques de manière convaincante à un public non technique ;
* Une expérience de travail avec un large éventail d'intervenants, y compris les fonctionnaires du gouvernement, les partenaires au développement, les autorités locales, etc. ;
* Une bonne capacité d’organisation, d’analyse et de synthèse ;
* Une bonne maîtrise de l’outil informatique et des logiciels Microsoft Word, Microsoft Power Point et Microsoft Excel.
1. Forme et évaluation des manifestations d’intérêt

Les candidats doivent soumettre leurs manifestations d’intérêt dans une seule enveloppe avec la mention de la consultation au Secrétariat Permanent du Comité Interne des Achats Inférieurs au Seuil (CIAIS) du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable au plus tard le 01/07/2022 à 15H. NB : Les dossiers de candidature ne seront pas restitués.

L’évaluation des candidats se fera selon les règlements et procédures de passation des marchés publics de la CIAS et particulièrement selon la méthode de sélection des consultants individuels (SCI) et sur la base de leur formation académique et de leurs expériences professionnelles pertinentes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d'évaluation** | **Pondération**  |
| Références académiques (Diplômes) | 20 |
| Expérience Générale  | 30 |
| Expérience spécifique dans le domaine des prestations requises  | 50 |
| **Total** | **100** |

1. **Soumission des propositions**

Au terme du processus d’évaluation des manifestations d’intérêt, le candidat qui a enregistré le plus grand score technique, avec un minimum de 70 points requis sur 100, sera invité à soumettre, une offre technique et une offre financière sous plis fermés dans deux enveloppes séparées portant au recto "le titre de la consultation" et au verso les mentions « offre technique » et « offre financière ».

* 1. **Offre technique**

La proposition technique doit être présentée de manière concise et structurée dans l'ordre suivant de façon à inclure, de manière limitative, les informations suivantes :

* Le Diplôme et le CV détaillé du candidat en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la consultation ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires.
* La compréhension des besoins et des services attendus à travers l’interprétation des termes de référence.
* Le planning de travail et la méthodologie de travail proposée.
	1. Offre financière

L’offre financière doit être présentée selon le modèle suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Composante du prix** | **Durée (J)** | **P.U (MRU)** | **Montant (MRU)** |
| **1** | Honoraires |  |  |  |
| **2** | Déplacement en dehors de Nouakchott (si applicable) |  |  |  |
| **2.1** |  Carburant |  |  |  |
| **2.2** |  DSA |  |  |  |
| **3** | Autres frais (préciser) |  |  |  |
| **Total** |  |  |  |